

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2022-050

Séance du 27 octobre 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	15	20

L'an deux mil vingt-deux,
et le 27 octobre à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 octobre 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Jean-Michel DESCOMBES, Jérôme DURAND, Elian ESPAGNOL, Mélanie TELLIER, Didier BURILLON, Benjamin DENOS, Dominique NOEL-BARON, Jean-Louis TEPPE.

Absent excusé et représenté : Murielle BOYER, pouvoir donné à Jérôme DURAND ; Emmanuel DELETRE, pouvoir donné à Florence JAY ; Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Annick GUICHARD ; Fady ABOUZEID, pouvoir donné à Bruno BARET-COLLET ; Edith ALBAN, pouvoir donné à Rachel BERNARD.

Absent : Christine CALLEDE, Fabien LOUIS, Jérôme WAUTHIER

Secrétaire de séance : Thierry DAVID

➤ **Convention avec l'association « centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome »**

Madame le Maire expose au conseil municipal que :

L'activité du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, qui a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages blessés, malades ou affaiblis ainsi que les juvéniles en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De passer une convention de prise en charge de la faune sauvage avec l'association « centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome »,

De verser une subvention de 256,90 €, soit 0,10 € par habitants, à l'association « centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome »

D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférent.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**Le maire,
Annick GUICHARD**

Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :

